



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

**Première réunion du comité de
pilotage national pour le
développement des métiers
liés à la croissance verte**

13 octobre 2009

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Communiqué de presse

Note de contexte : Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte

Discours de Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès de Jean-Louis Borloo

Annexes

Plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte : les 10 comités de filières

Plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte : membres du comité de pilotage national



Cabinet de Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'État

Paris, le 13 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Métiers de la croissance verte : Valérie Létard installe le comité national de pilotage et présente la méthode de travail à venir

Conformément à la communication en Conseil des ministres présentée le 9 septembre dernier, Valérie Létard a installé ce matin le comité de pilotage du plan de mobilisation des territoires et des filières des métiers de la croissance verte.

Ce plan fait partie intégrante du pacte de solidarité écologique que Valérie Létard construit auprès de Jean Louis Borloo. Il consiste à travailler concrètement « à l'élaboration de notre nouveau modèle de croissance, un modèle riche en emplois, et, qui plus est, en emplois non délocalisables. Les métiers correspondants devraient être accessibles à tous les niveaux de qualification. Ils devraient également représenter un réel moyen de sortie de crise et de remise en marche de l'ascenseur social ».

Gouvernance à 5

Pour la première fois, l'ensemble des acteurs concernés par la formation et l'emploi s'est réuni autour de ce même objectif. A l'instar des travaux du Grenelle de l'Environnement, ce comité fonctionnera sur le modèle de la gouvernance à cinq réunissant les élus, les partenaires sociaux, les associations, les collectivités locales, les personnalités qualifiées mais aussi les acteurs économiques, les organismes de formation et les ministères concernés.

Rôle des comités de filières mises en place:

Cette gouvernance à 5 sera aussi retenue pour composer les comités de filières, qui vont, d'ici le mois de décembre, se pencher très concrètement sur certaines branches d'activités pour lesquelles le développement durable est susceptible de permettre de nouveaux débouchés. Valérie Létard a annoncé que 10 filières professionnelles avaient été retenues à cet effet présidée chacune par un expert du secteur: Transports, Automobile, Energies renouvelables, Eau-assainissement-déchets, Métiers du Bâtiment (logement, architecture, paysage, fournisseurs du bâtiment), Agriculture et Forêts (Papeterie / biomasse bois / Phytosanitaires), Electromécanique, construction électrique et réseaux, Raffinage, biocarburants et chimie verte, Tourisme, Métiers de la mer

Ces comités de filières auront pour mission de proposer au comité national de pilotage une analyse quantitative et qualitative des besoins des filières. Il leur sera également demandé de définir des actions concrètes et adaptées à chaque métier (référentiel, formations...). Les problématiques liées à la filière du bâtiment, qui constitue le gisement d'emplois le plus conséquent (potentiel de 300 000 emplois environ) ont commencé à être abordé dans le cadre des travaux du chantier « formation des entreprises, des architectes et de l'ingénierie » du comité stratégique du plan bâtiment Grenelle. Avec l'accord de son président Philippe Pelletier, ce groupe sera complété pour constituer le comité de filière « bâtiment ».

Au cours de leurs travaux, les comités de filières pourront proposer que soient conduites des actions territoriales ou des expérimentations afin de valider la pertinence des propositions en lien avec l'association des régions de France, représentée dans le comité.

Dès à présent, l'Alsace a exprimé son souhait de s'est engager dans le processus)

L'avis du Conseil d'Orientation pour l'Emploi :

Enfin, le comité de pilotage pourra également s'appuyer sur l'avis qui sera rendu par le Conseil d'orientation pour l'emploi, lequel sera chargé par le Gouvernement de conforter sa réflexion sur ce dossier majeur..

Annnonce du calendrier à venir:

Les prochaines réunions du comité de pilotage se tiendront les 1 et 20 décembre date à laquelle la restitution des travaux des comités de filières aura lieu. Janvier 2010 verra la dernière réunion du comité national de pilotage ainsi que la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte.

Note de contexte :

Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte

Le Grenelle de l'environnement marque la volonté de notre pays de s'engager résolument vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante et aux gisements d'emplois nouveaux et considérables.

Ce nouveau modèle de croissance, la croissance verte, cohérent avec la stratégie européenne de développement durable, vise à l'amélioration continue de la qualité de la vie et du bien être des générations actuelles et futures. La feuille de route de cette mutation est tracée par le Grenelle de l'environnement.

Le plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte est une déclinaison opérationnelle du Grenelle de l'environnement ; il vise à nourrir la croissance verte en adaptant les compétences métiers d'aujourd'hui afin que les entreprises disposent de ressources humaines qualifiées et suffisantes permettant de répondre à la demande. **Les travaux pour son élaboration seront conduits par un comité de pilotage national et 10 comités de filières.** La conclusion des travaux sera présentée au comité de suivi du Grenelle, avant la tenue à la fin du mois de janvier de **la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte.**

1/ Le Grenelle de l'environnement : un puissant levier de transformation pour l'activité et les métiers

L'article 2 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement confirme les engagements pris par la France dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Ceux-ci consistent à « diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre de notre pays entre 1990 et 2050 en réduisant de 3 % par an, en moyenne, les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cela permettra de ramener à cette échéance ses émissions annuelles de gaz à effet de serre à un niveau inférieur à 140 millions de tonnes équivalent de dioxyde de carbone ».

En votant la loi grenelle 1 à la quasi-unanimité, le Parlement a profondément modifié la stratégie nationale dans des secteurs clefs tels que les transports, l'énergie, l'aménagement urbain, la construction, l'agriculture, les filières déchets et l'eau.

Actions du Grenelle	Loi de programmation	Moyens de mise en oeuvre par l'Etat et ses opérateurs
Rupture technologique dans le bâtiment neuf	Généralisation de la norme "bâtiments basse consommation" à l'horizon 2012	<p>Verdissement des dispositifs d'accession à la propriété :</p> <p>PTZ acquisition : + 20 000 € et allongement du prêt</p> <p>Crédit d'impôt TEPA : augmentation de la part des intérêts à prendre en compte et allongement de la durée (7 vs. 5 ans)</p> <p>Exonération éventuelle de TFPB par les collectivités locales</p>
Rénovation thermique dans le bâtiment ancien	<p>Réduction d'au moins 38% d'ici 2020 des consommations d'énergie du parc de bâtiments existants. 120 Md€ de travaux sur la période 2009-2020</p> <p>Objectif de rénovation complète de 400 000 logements chaque année à partir de 2013</p> <p>800 000 logements du parc privé rénovés sur 2009-2010 pour une dépense cumulée sur 4 ans de 20 Md€</p> <p>Rénovation des bâtiments tertiaires privés</p>	<p>Mesure phare : éco-PTZ rénovation (engagements de l'Etat de 2.5 Md€ sur 2009-11) = prêts à taux zéro de 30 000 € maximum (300 €/m²) ouverts aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriété, sans condition de ressources pour financer des bouquets de travaux de rénovation lourde des résidences principales. La durée du prêt est modulée en fonction du bouquet de travaux</p> <p>Développement des rénovations légères via l'amélioration du crédit d'impôt développement durable = prorogation jusqu'en 2012 = 1.5 Md€ ; extension aux frais de main-d'œuvre pour l'isolation, aux propriétaires bailleurs et aux diagnostics de performance énergétique (700 M€ sur 2009-11)</p> <p>Obligation de rénovation thermique sous 8 ans à partir de 2012 pour le tertiaire privé (Loi Grenelle 2 : Titre 1, Chapitre 1, Article 2)</p>
Rénovation thermique des logements sociaux	<p>Rénovation de la totalité des logements sociaux en commençant par les 800 000 les plus dégradées.</p> <p>Dépenses de 12 Md€ sur la période 2009-2020</p>	<p>Mobilisation par la Caisse des Dépôts de prêts hyperbonifiés aux organismes HLM pour un montant de 12 000 € par logement, au taux de 1.9% et sur une durée de 15 ans. Pour les années 2009 et 2010 : prêt de la Caisse d'1.2 Md€ pour rénover 100 000 logements</p>
Rénovation thermique des bâtiments publics	<p>Rénovation de 120 millions de m² de l'Etat et de ses établissements publics pour 24 Md€ de dépenses.</p> <p>Rénovation des 130 millions de m² des collectivités locales</p>	<p>Financement majoritairement par contrats de performance énergétique sous forme de PPP (loyers jusqu'en 2047)</p> <p>Dotation budgétaire moyenne de 300 M€ à terme</p> <p>Audit énergétique financé à hauteur de 50 M€ par an par le budget de l'Etat (compte d'affectation spéciale "immobilier")</p>

<p>Développement des infrastructures de transports alternatives à la route</p>	<p>Lancement d'ici 2020 de 2 000 km de LGV et définition d'un programme complémentaire de 2 500 km de LGV Augmentation en 15 ans du réseau de TCSP province de 328 km à 1 800 km Effort de dépense supplémentaire sur le réseau TCSP IDF Réalisation du Canal Seine Nord Europe Soutien au fret innovant, aux autoroutes maritimes et ferroviaires</p>	<p>LGV : 60 Md€ pour les 2 000 km de LGV lancés (infrastructures, matériel roulant, exploitation) d'ici 2020 TCSP province : 22 Md€ pour les 1500 nouveaux km TCSP IDF : 35 Md€ pour des projets lancés avant 2020 dont 17 Md€ inclus dans le Grenelle</p> <p>Canal Seine Nord Europe : 4.2 Md€ pour une réalisation prévue à fin 2015 Autoroutes ferroviaires et maritimes : 1 Md€ d'ici 2020</p> <p>A noter : Outil de dépense de l'Etat : AFITF. augmentation de ses dotations de 16% en 2009 (2.5 Mds€). Enveloppe de dépenses de 13.8 Mds€ sur 2009-2013, financée notamment par la taxe poids lourds en 2011 (880 M€)</p>
<p>Régénération du réseau ferroviaire</p>	<p>Accroissement des moyens de la régénération ferroviaire pour atteindre ~800 km de régénération en moyenne contre 500 km avant le Grenelle</p>	<p>Investissement supplémentaire de 3.4 Md€ sur 2009-2013 permettant le renouvellement de près de 1 700km de voie en plus du tendanciel soit ~4 200 km de voie au total sur la période</p>
<p>Développement des énergies renouvelables</p>	<p>Porter la part des énergies renouvelables à au moins 20% de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020</p>	<p>Augmentation de 21 Mtep de la part des ER dans le bouquet énergétique à l'horizon 2020 via les outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarif de rachat de l'électricité d'origine renouvelable (CSPE): biomasse cogénération, photovoltaïque, hydraulique, éolien - Crédit d'impôt "développement durable" pour l'acquisition d'appareils de chauffage durable (chauffage à bois, pompe à chaleur, solaire thermique) et d'appareils solaire photovoltaïque (eau chaude sanitaire) - Fonds de soutien à la chaleur collective produite à partir d'énergie renouvelable : 6,6 Md€ de subventions sur 12 ans (2009-2020) - Campagne de communication "économies d'énergie" : 80 M€ sur 2009-2011
<p>Accélération de la recherche</p>	<p>Développement de l'effort de recherche dans le domaine du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement de ~1 Md€ supplémentaire dans l'effort de recherche en développement durable sur 2009-13 et de 2.6Md€ sur 2009-20 dont 40% financés par la dépense publique (en supplément du tendanciel) - ~40% de l'effort supplémentaire à travers le fond démonstrateur de L'ADEME
<p>Prévention des risques technologiques, industriels et naturels</p>	<p>Résorption des points noirs bruit et des points noirs inondation, réhabilitation des sites pollués, plan santé environnement, prévention des risques naturels dans les DOM</p>	<p>Accroissement des budgets de fonds de préventions des risques et résorption des nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> - ~50% de l'activité économique générée par la résorption des points noirs de bruit

<p>Promotion de l'agriculture durable</p>	<p>Atteindre 6% de la SAU exploitée en agriculture biologique d'ici 2012. Mobiliser plus efficacement la ressource forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Doublement du crédit d'impôt "agriculture biologique" de 2 000 € à 4 000 € et augmentation mesures agro-environnementales : 36 M€ en 3 ans - Plan de réduction des pesticides et d'amélioration énergétique des exploitations : 125 M€ en trois ans financés par l'accroissement de la redevance pour pollutions diffuses - Aides à la mobilisation de la ressource forestière : réduction d'impôt pour les investissements de restructuration forestière et amortissements accélérés pour les investissements dans les scieries
<p>Protection de la biodiversité et des milieux aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité des stations d'épuration - Détection des fuites dans les réseaux d'eau <ul style="list-style-type: none"> - Trame verte et bleue - Aires et espèces protégées - Acquisition de 20 000 ha de zones humides - Programme de protection de la biodiversité outre-mer 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'Etat de ~800 M€ et des collectivités territoriales de ~200 M€, principalement sur la période 2009-2013 - Prêts à taux bonifiés de la Caisse des Dépôts de 1,5 Md€ aux collectivités locales (via les agences de l'eau) pour contribuer au financement de la mise en conformité des stations d'épuration
<p>Prévention des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la production d'ordures ménagères de 5 kg / habitant et par an pendant les 5 prochaines années - Augmenter le recyclage afin d'orienter vers cette filière 35% des déchets ménagers et assimilés en 2012 et 45% en 2015 contre 24% en 2004 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un "fonds déchets" à l'ADEME pour soutenir les investissements des collectivités locales dans les équipements de tri et de recyclage ; 440 M€ en AE et 318 M€ en CP sur trois ans. Ce fonds est financé par la création d'une TGAP "incinération" et l'augmentation de la TGAP déchets
<p>Aménagement durables des territoires</p>	<p>Aide à l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme. Développement des "éco-quartiers"</p>	<p>Enveloppe de 15 M€ sur trois ans pour les éco-quartiers</p>
<p>Exemplarité de l'Etat</p>	<p>Favoriser les comportements exemplaires des administrations en matière de développement durable</p>	<p>Bonus / malus sur le comportement exemplaire des administrations : 100 M€ annuel</p>
<p>Fiscalité écologique</p>	<p>Favoriser l'émergence des prix écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Verdissements des prélèvements obligatoires - Signal prix via l'étude de la contribution climat énergie et l'expertise de l'extension des bonus / malus
<p>Autres mobilités</p>	<p>Actions autoroutes / bonus malus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autoroutes : mesure vertes par les entreprises privées en contrepartie de l'extension de redevance d'un an - Bonus malus véhicules

L'ensemble de ces chantiers représente une activité économique estimée à plus de 450 Milliards d'euros et un gisement d'emplois à hauteur de 600 000 personnes en moyenne sur la période de 2009 à 2020. Cet effet sera très variable selon les secteurs d'activités (300 000 emplois dans le bâtiment par exemple).

Pour la plupart des secteurs d'activités, le respect des normes liées à la lutte contre le changement climatique passera par des innovations, des adaptations ou des mutations indispensables pour en saisir les opportunités de développement. Notre économie ne tirera tous les effets en activités des opportunités de la croissance verte que si l'offre de service des secteurs concernés y est adaptée.

Les importants chantiers liés à l'efficacité énergétique des bâtiments nécessitent d'adapter les effectifs en personnels de certaines spécialités, mais aussi de modifier les profils de compétences. Les professionnels de ces secteurs ont déjà engagé des mesures d'adaptation, notamment par les dispositifs d'éco-artisans ou éco bâtisseurs.

L'étude confiée par le ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer aux cabinets Syndex et Alpha pour « la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie impacté par le Grenelle de l'environnement et l'évolution du système d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre » permettra de mieux cerner les enjeux pour chacun de ces secteurs.

Trois défis majeurs sont à relever :

- Le soutien à l'émergence de nouveaux métiers ou activités, par exemple dans les activités de diagnostic énergétique ;
- L'accompagnement de mutations que devront connaître les métiers de certains secteurs (par exemple l'automobile) ;
- L'orientation et la qualification de main d'œuvre vers les secteurs bénéficiant de gisements d'emplois du fait des dispositions du Grenelle Environnement.

2/ Le plan de mobilisation des territoires et des filières : enrichir la croissance verte en emplois durables

- **Le Comité national de pilotage : donner au Grenelle de l'environnement tous ses effets sur l'emploi.**

Relever ces défis nécessite, au même titre que la réflexion conduite dans le cadre du Grenelle de l'environnement un engagement de tous les acteurs économiques et sociaux.

La mise en condition de notre pays pour entrer pleinement dans une croissance fondée sur le développement durable ne se résume pas aux ajustements indispensables du marché du travail : Il s'agit plus largement d'organiser la transition sociale entre deux modèles de développement. C'est aussi une opportunité pour enrichir le dialogue social, notamment en dynamisant la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le plan de mobilisation des territoires et des filières constitue le cadre de réflexion et d'élaboration de propositions permettant d'ajuster l'offre et la demande sur le marché du travail. La gouvernance à cinq, si féconde lors des travaux du Grenelle sera retenue tant dans le cadre du comité national de pilotage qui assurera la cohérence globale du plan que dans les comités de filières.

Le comité national de pilotage, réunissant élus, partenaires sociaux, associations, organisations professionnelles et administrations proposera au mois de janvier, sur la base des travaux des comités de filières les mesures de toutes natures qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour enrichir la palette des métiers de la croissance verte, et conduire l'élaboration d'un observatoire spécifique.

A cet effet, le comité national de pilotage validera, sur la base d'un cahier des charges, les projets d'expérimentations territoriales qui pourraient être conduites dans le cadre du plan. L'annonce d'expérimentations régionales lors de la communication en conseil des ministres du 9 septembre a suscité la manifestation d'intérêt de certaines régions. L'Alsace s'est déjà engagée dans la démarche.

Il s'appuiera sur l'avis qui sera rendu au Gouvernement par le Comité d'orientation pour l'emploi, saisi notamment sur la définition d'une stratégie destinée à faire de la croissance verte une croissance riche en emplois de qualité.

3/ Réunions du comité national de pilotage seront tenues, le 13 octobre, le 1^{er} décembre et le 12 janvier

Calendrier de préparation du plan de mobilisation

9 septembre : Communication en conseil des ministres

13 octobre : Première réunion du comité national de pilotage

20 octobre : début des travaux des comités de filières

1er décembre : Deuxième réunion du comité national de pilotage

20 décembre : Restitution des travaux des comités de filières

12 janvier : Dernière réunion du comité national de pilotage

Fin janvier : Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte

Installation du comité national de pilotage du Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte

Discours de Valérie Létard, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Sous réserve du prononcé.

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, permettez-moi de vous remercier d'avoir répondu présents pour participer au travail que nous allons engager ensemble à partir d'aujourd'hui, afin de réfléchir puis de dessiner ensemble les perspectives d'emplois que va générer l'évolution de notre paysage économique vers un modèle de développement durable.

Ce modèle entraînera une transformation profonde qui se manifestera par une nouvelle croissance, une croissance verte, plus sobre en énergie et plus respectueuse de la planète. C'est à cet immense défi qu'a répondu le Grenelle de l'Environnement et sa traduction législative à travers le vote de la loi du 5 août 2009, dite Grenelle 1, et le vote au Sénat du Grenelle 2 la semaine dernière.

L'enjeu humain a été dès le départ parti prenante au débat : le Grenelle de l'environnement prend en compte les trois piliers du développement durable dont le pilier social, aux côtés du pilier écologique et du pilier économique.

Mais s'il est simple de nommer ce pilier social, il est peut-être plus compliqué de lui donner une traduction concrète. C'est à cette tâche que m'ont conviée le Président de la République et Jean-Louis Borloo.

Pour cela, j'ai annoncé la construction d'un « Pacte de solidarité écologique », prolongement naturel du pacte écologique de Nicolas Hulot, afin que chacun bénéficie de la transformation de notre société vers un développement plus durable, quel que soit son niveau de ressources ou d'instruction.

Car nous sommes en effet intimement convaincus, Jean-Louis Borloo et moi-même, que les enjeux économiques et environnementaux, loin de s'opposer, sont indissociables des enjeux sociaux. La réussite du Grenelle sera donc d'abord une réussite humaine.

Le premier axe du Pacte de solidarité écologique concernera la question des métiers et par voie de conséquence de l'emploi. Car si nous voulons agir pour une croissance sobre en carbone, nous voulons aussi une croissance riche en emplois, et, qui plus est, en emplois non délocalisables.

Ce que j'avance repose sur les études dont nous disposons à ce jour. Si je me réfère à l'étude du BCG (Boston Consulting Group) publiée en juin dernier, 600 000 emplois sont susceptibles d'être générés par cette croissance verte. D'autres études nous donneront de précieuses indications, notamment celle qui est conduite en ce moment par Syndex-Alpha et dont les premières indications sont prometteuses pour la suite de nos travaux.

Au-delà des chiffres bruts, ces métiers sont accessibles à tous les niveaux de qualification. Ils vont représenter, si nous sommes en capacité de les développer, un réel moyen de sortie de crise et de remise en marche de l'ascenseur social.

Ce que je souhaite que nous partagions, c'est que la croissance verte, soutenue par le Grenelle de l'Environnement soit un formidable gisement d'emplois, un facteur d'insertion pour les plus éloignés de l'emploi et un outil de promotion sociale pour tous. Cette dynamique devra, et c'est très important, tenir compte des secteurs en reconversion pour que les employés, les ouvriers ou les cadres concernés puissent trouver les outils leur permettant de s'adapter aux nouvelles qualifications.

Relever ces défis nécessite, au même titre que la réflexion conduite dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un engagement de tous les acteurs économiques et sociaux.

C'est l'objet du plan de mobilisation des territoires et des filières, qui constitue le cadre de réflexion et d'élaboration de propositions concrètes et opérationnelles permettant d'organiser la transition sociale entre deux modèles de développement.

Le plan de mobilisation repose sur quatre axes :

- **Identifier** les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte et de l'évaluation des besoins en recrutement à ce titre.
- **Définir** les besoins en formation, organiser des parcours de formation et de qualification. Procéder à un état des lieux des dispositifs de formation initiale, de formation continue et de Validation des Acquis par l'Expérience, afin d'adapter les référentiels des métiers et des compétences à partir des besoins des entreprises.
- **Recruter** : mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emplois dans les filières d'activité concernées.
- **Valoriser** les formations et les métiers qui devront être pourvus en plus grand nombre.

Dix filières professionnelles ont été retenues pour organiser les travaux de préparation du plan de mobilisation

Nous avons souhaité que ce travail de fond puisse fonctionner sur le modèle de la gouvernance à cinq, si fécond lors des travaux du Grenelle de l'Environnement. Comme vous pouvez le constater, c'est le choix qui a été fait pour la composition du comité national de pilotage qui nous réunit ce matin et qui aura pour fonction d'assurer la cohérence globale du plan. Cette gouvernance à 5 sera aussi retenue pour composer les comités de filières, qui vont, d'ici le mois de décembre, réfléchir très concrètement sur les secteurs d'activités concernés, constituant les nouveaux débouchés de la croissance verte.

Notre mission, au sein de ce comité national de pilotage, réunissant élus, partenaires sociaux, associations, organisations professionnelles et administrations, sera de proposer au mois de janvier, sur la base du rendu des travaux des comités de filières, un plan d'action opérationnel pour enrichir et diffuser les compétences et métiers nécessaires à la croissance verte.

Il sera très important à cet égard, compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur le profil de certains métiers, de s'attacher à leur transférabilité et je sais que c'est une préoccupation des organisations syndicales. Qu'est-ce que cela signifie ? En quelques mots, cela consiste à proposer des socles communs de compétence qui puissent être utiles dans plusieurs types de métiers de telle sorte que les compétences acquises soient utilisables quant des transferts d'activité s'opèrent d'une entreprise à une autre ou au sein des entreprises elles-mêmes.

Dans ce cadre, la création d'un observatoire des métiers de la croissance verte qui veillerait à l'ajustement entre les besoins en compétences et les compétences disponibles pourrait constituer une priorité. Je vous fais toute confiance pour approfondir l'ensemble de ces sujets et me proposer un plan adapté et concret.

La feuille de route des comités de filières sera précisée tout à l'heure. Mais les problématiques liées à la filière du bâtiment ont commencé à être abordées dans le cadre du comité stratégique du plan bâtiment du Grenelle de l'environnement. Cher Philippe Pelletier, je vous remercie d'avoir accepté que le groupe que vous animez au titre de la mission que vous a confiée le premier ministre devienne le comité de la filière « bâtiment » de ce présent plan de mobilisation.

Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement les personnalités qui ont acceptées de présider les comités de filière : vous pouvez bien évidemment compter sur mon soutien, sans réserve.

Suite à la communication que j'ai présentée en Conseil des ministres le 9 septembre dernier sur les métiers de la croissance verte, notre démarche a suscité la manifestation d'intérêt de certaines régions, l'Alsace ayant d'ores et déjà décidé de s'y engager.

Je remercie à ce titre les représentants de l'Association des régions de France présents à ce comité de pilotage car les régions constituent aussi un facteur clé de réussite de ce plan.

Jean-Louis Borloo et moi, souhaitons que votre comité puisse également s'appuyer sur l'expertise du Comité d'orientation pour l'emploi. Nous l'avons donc saisi de cette question. Je souligne que nous pourrions également nous référer à l'expertise et aux travaux du Centre de l'analyse stratégique dont le directeur général, M. Sève est présent parmi nous et que je salue.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'avancer de manière pragmatique, d'identifier les besoins émergents, d'être facilitateur en matière de formation professionnelle, d'orienter vers ces nouveaux débouchés les personnes inscrites dans un parcours d'insertion, les jeunes à la recherche d'un emploi, les chômeurs de longue durée...mais aussi à l'autre bout de la chaîne de s'assurer que notre pays disposera demain, pour les filières d'avenir de toutes les compétences nécessaires au développement de filières économiques porteuses d'avenir.

Votre réflexion devra être tout à la fois prospective et opérationnelle. Je mesure toute la difficulté de prendre en compte simultanément cette double dimension. Mais je sais pouvoir compter sur votre implication pour faire en sorte que notre pays se dote des outils performants pour former aux métiers de la croissance verte.

Après deux autres réunions du comité de pilotage, début décembre et début janvier, le rendu de vos conclusions nourrira le plan d'actions qui sera présenté à la fin du mois de janvier à l'ensemble du monde économique et des collectivités lors d'une Conférence Nationale dont le Président de la République a exprimé le souhait de la présider.

Je vais maintenant laisser la parole à Madame Pappalardo, Commissaire générale au développement durable qui va vous donner plus de précisions sur le calendrier et la méthode, puis nous ferons place au débat. Sachez que je serai attentive à vos observations et que, dans la ligne des débats des Grenelle, le plan qui sera présenté en janvier sera l'émanation la plus large possible de vos propositions et de vos avis.

Je vous remercie.

Annexes

Plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte : les 10 comités de filières

Dix filières professionnelles ont été retenues pour organiser les travaux de préparation du plan de mobilisation.

Les problématiques liées à la filière du bâtiment ont d'ores et déjà été abordées dans le cadre des travaux du chantier « formation des entreprises, des architectes et de l'ingénierie » du comité stratégique du plan bâtiment Grenelle. Avec l'accord de son président Philippe Pelletier, le groupe devient le comité de filière « bâtiment » et poursuit sa réflexion dans ce nouveau cadre.

Les travaux concernant les métiers de la mer seront conduits dans le cadre du Comité opérationnel du Grenelle de la mer, dédié aux questions d'emploi et de formation.

Les comités de filières seront présidés par une personnalité qualifiée proposée par la secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, et constitués selon la gouvernance à cinq.

L'ensemble des propositions, portant sur les quatre axes du plan sont attendues pour la deuxième quinzaine du mois de décembre. Au cours de leurs travaux, les comités de filières pourront proposer que soient conduites des actions territoriales ou des expérimentations afin de valider la pertinence des propositions.

Comité de filière retenu
Transports
Automobile
Energies renouvelables
Eau, assainissement, déchets
Métiers du Bâtiment (logement, architecture, paysage, fournisseurs du bâti)
Agriculture et Forêts (Papeterie / biomasse bois / Phytosanitaires)
Electromécanique, construction électrique et réseaux
Raffinage, biocarburants et chimie verte
Tourisme
Métiers de la mer

Plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte : membres du comité de pilotage national

Organisation	
Elus	Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale Pt Pierre Méhaignerie
	Commission des affaires sociales du Sénat Pte Muguette Dini
	Association des Régions de France ARF Pt : Alain Rousset
	Assemblée des départements de France ADF Pt : Claudy Lebreton
	Association des maires de France AMF Pt : Jacques Pélissard
Partenaires sociaux	Confédération française démocratique du travail CFDT SG : François Chérèque
	Confédération générale du Travail CGT SG : Bernard Thibault
	Confédération générale du travail-Force Ouvrière CGT FO SG Jean Claude Mailly
	Confédération française des travailleurs chrétiens CFTC Pt confédéral : Jacques Voisin
	Confédération française de l'encadrement CGC CFE CGC Pt Bernard Van Craeynest
Acteurs économiques	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ACFCI Pt Jean François Bernardin I
	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat APCM Pt Alain Griset
	Mouvement des entreprises de France MEDEF Pte Laurence Parisot
	Union professionnelle artisanale UPA Pt Pierre Martin
	Confédération générale des petites et moyennes entreprises CGPME Pt : Jean François Roubaud
	Union nationale des professions libérales UNAPL Pt Alain Vaconsin (architecte)
	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles FNSEA Pt Jean Michel Lemétayer

	<p>PRISME Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi Pt : Arnaud de la Tour <i>N.B. : Adhérent aux MEDEF, CGPME, GPS (groupement des professions de services), CIETT (Confédération internationale des agences d'emplois privées)</i></p>
Personnes morales qualifiées	Pôle emploi
	Alliance Villes Emploi AVE
	Conseil national des Missions locales CNML
	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes AFPA
	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ADEME
	Conseil national de l'Insertion par l'activité économique CNIAE
	Association pour le droit à l'initiative économique ADIE
Administrations	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer Présidence : CGDD
	Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / DGTPE MEIE – Secrétariat d'Etat chargé de l'emploi DGEFP
	Ministère de l'éducation nationale
	Ministère de l'enseignement supérieur et recherche
	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
	Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales
	Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
	Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la Ville
	Ministère de la culture et de la communication
	Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut Commissariat à la jeunesse
	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement DREAL Rhône Alpes
	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Centre d'analyse stratégique (CAS)
Associations	Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises ORSE
	AGEFIPH
	Collège des Directeurs du développement durable engagés C3D
	Les Amis de la Terre Pt Claude Bascompte
	Fédération Nicolas Hulot pour la nature et l'homme FNH Pt : Nicolas Hulot Ligue ROC Pt : Hubert Reeves
	NB: membre de la FNE